Le Wifi de votre téléphone permettra aussi de vous pister

	Le Wifi de votre téléphone permettra aussi de vous pister

Différents projets visent à pister les personnes passant à proximité de capteurs wifi. Ce qui pose notamment la question de l'anonymisation des données.
Marylin Gobert / La Gazette

Beaucoup de villes cherchent aujourd'hui à devenir intelligentes. Elles sont ainsi truffées de capteurs, de compteurs Linky, d'objets connectés, qui permettent de relever et de communiquer les données. Les smart cities sont devenues de véritables pompes à informations. Mais il ne faudrait pas oublier que la data est au service des citoyens. Elle vise à répondre à leurs besoins en améliorant, par exemple, la qualité du service public. Elle ne doit donc être ni intrusive, ni devenir un moyen de contrôle de la vie privée.
D'où l'importance de la protection des données à caractère personnel, définie par l'article 2 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » comme « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée directement ou indirectement ».

Des capteurs d'habitudes

La récente loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique a encore renforcé ces principes, en affirmant la nécessaire maîtrise de l'individu sur ses données. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) veille notamment à leur anonymisation.
L'une des tentations actuelles est de mesurer les flux des passants, de cartographier leurs déplacements au moyen de capteurs des signaux wifi de smartphones.
L'exemple du géant de l'affichage publicitaire, JCDecaux, qui voulait placer des boîtiers dans son mobilier publicitaire, sur l'esplanade de La Défense à Paris, afin de capter les téléphones dans un rayon de 25 mètres, illustre cette tendance. Cela lui aurait permis d'estimer la fréquentation de ce quartier parisien.
Situation semblable à Rennes pour lutter contre la désertification du centre-ville. Une association de commerçants a voulu mettre en place des capteurs de signaux wifi. Le but ? Assurer un maillage de cette zone pour connaître les habitudes des consommateurs et en tirer des moyens de dynamiser le quartier…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *L’indispensable anonymisation des données personnelles des passants*